

Journée internationale des veuves

Veuve spoliée : une forme de violation des droits de l'Homme

P.M.M
Libreville/Gabon

Les femmes, particulièrement les veuves, ont polarisé l'attention, ces derniers jours, avec la célébration, le 23 juin 2015, de la journée internationale des veuves. Occasion pour les organisations nationales et internationales, notamment l'Organisation des Nations unies (ONU) de réaffirmer leur volonté à éradiquer les inégalités et discriminations faites aux veuves.

« À l'occasion de la Journée internationale des veuves, décrivons-nous à mettre fin aux comportements discriminatoires et à faire que les veuves

de tous âges jouissent, comme n'importe qui, de leurs droits fondamentaux, y compris le droit de façonner leur avenir et de participer pleinement à la vie de la société. » Ainsi se résume le message du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, à l'occasion de ladite journée, au cours de laquelle il est rappelé au monde les droits de l'Homme en général, et de la veuve spoliée dans notre société africaine, en particulier.

En effet, l'enjeu principal de ces organismes nationaux et internationaux qui luttent contre la violation des droits de l'Homme et la spoliation des veuves est d'exhorter le monde à plus d'équité. Les veuves étant victimes de formes multiples et combinées de discriminations résultant de l'âge, des revenus, de l'appartenance ethnique



Photo : DR

La journée internationale des veuves est l'occasion de réaffirmer les droits de celles dont le deuil prélude à l'exclusion, aux maltraitances...

ou du handicap. Cette catégorie de personnes est particulièrement vulnérable. Beaucoup d'entre elles, âgées, n'ont jamais travaillé en dehors du foyer. Ce qui favorise leur vulnérabilité et toutes autres formes de violences de la part de leur en-

tourage. Pis, les cas les plus vulnérables dans certaines sociétés sont les femmes non mariées au défunt, qui sont la plupart du temps stigmatisées, ne bénéficiant plus de la protection économique et sociale de leur époux. C'est

d'ailleurs l'un des points sur lesquels s'est appesanti le secrétaire général de l'ONU dans son discours circonstanciel. Il soulignait que « le deuil pour certaines femmes est prélude à l'exclusion, aux maltraitances, à la perte du logement, de moyens de subsistance ou du statut social. Plusieurs veuves sont traitées comme un fardeau financier par leur famille. Parfois, elles perdent leur droit à l'héritage et leurs biens, quand elles ne sont pas chassées. » La maltraitance de la veuve est liée aux violations des droits de l'Homme résultant de l'idée injuste qu'une femme vaut moins qu'un homme. Elle soulève donc ici l'épineuse question des inégalités des genres. Or, la journée internationale des veuves est aussi l'occasion de réaffirmer l'égalité entre sexes, d'éliminer la stigmati-

sation sociale et les privations économiques que subissent ces femmes vulnérables.

Dans cette perspective, la première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, qui a joué un rôle actif pour l'adoption de la Résolution 65/189 en 2010 par les Nations Unies, a réaffirmé son engagement à faire de la question de la veuve et des orphelins, un axe prioritaire de son action. Sa fondation et elle s'attellent, depuis quelques années, à améliorer les conditions de vie des veuves au Gabon.

La création, en 2012, de l'Observatoire national de protection des droits de la famille et celle du Fonds national d'aide sociale sont, entre autres, le fruit de son combat contre la spoliation des veuves au Gabon.

Santé

Un plan des carrières des sages-femmes suffirait-il à améliorer leur performance ?

L.R.A.
Libreville/Gabon

LES professionnelles des salles d'accouchement ont habitué l'opinion à une image si peu reluisante de leurs pratiques, que tout ce qui les concerne suscite des appréhensions. Un atelier sous-régional a récemment réuni ces sages-femmes, venues du Gabon et d'ailleurs, pour réfléchir sur les voies et moyens de soigner la réputation de leur profession et sur la gestion de leur carrière (Voir l'Union du 11 juin 2015). Si on comprend que tout travailleur aspire à évoluer dans son métier, et que l'on ne saurait contester aux sages-femmes de rechercher l'épanouissement dans leur activité, on est en droit de se demander si le seul plan de carrière suffira à amener à un changement des comportements dans cette corporation. Certes, l'atelier a eu la délicatesse d'ajouter aux problématiques en discussion, les écarts de la profession et les meilleures pratiques. Mais de quelles pratiques parle-t-on ?

Demandez aux femmes, et elles sont des milliers à vouloir témoigner, de ce qu'elles ont subi dans une salle d'accouchement, des hôpitaux publics essentiellement. Entre les propos désobligeants, la vente de la vitamine K et ces bébés dont les respirateurs sont abandonnés sur un coin de bouche, les faits sont nombreux qui n'honorent pas les sages-femmes. « Tu viens crier ici ? As-tu oublié comment tu écartais les fesses pour encaisser le bébé ? C'est vous la parente de X ? Votre bébé est là, il faut payer 2 000 francs pour la vitamine K. A défaut, on vous fait une ordonnance pour aller l'acheter en pharmacie, etc. ». Ce sont là quelques morceaux choisis des propos et violences psychologiques que font subir aux parturientes et/ou à leurs parents quelques accoucheuses dans

les maternités. Un autre témoignage illustrant ce comportement inhumain est celui de cette femme, qui accompagnait sa fille accoucher à la maternité : « Je suis allée voir pourquoi on ne m'avait pas encore remis le bébé alors que cela faisait deux bonnes heures que ma fille avait accouché sans problème. Je suis entrée et j'ai trouvé un bébé couché sous une sorte de res-

pirateur et pleurant de toute la force de ses fragiles poumons. En fait, le petit bout de chou avait le bord de cet instrument posé sur la lèvre. J'ai interpellé une sage-femme qui se trouvait là. Elle m'a répondu qu'on était à la maternité, et que c'est normal qu'il y ait des pleurs. Quand je suis revenue en salle d'accouchement la deuxième fois, le bébé pleurait toujours et je l'ai à nouveau interpellé. Lasse de

mon "agitation", elle a consenti à venir jeter un coup d'oeil et à remédier à l'inconfort du nouveau-né. Dès que la torture a cessé, le petit s'est arrêté net de crier », se souvient Christiane Noah. Faut-il en écrire davantage ? Si la profession est noble, car elle est au départ de la vie, il faudrait peut-être qu'au-delà des plans de carrière réclamés - ce que per-

sonne du reste ne leur conteste -, que les sages-femmes se souviennent d'abord qu'elles sont aussi des femmes (il n'y en a pas de sexe masculin au Gabon). Mais surtout des références de ce métier, qui exige humanisme, attention, patience, écoute et amour. Des qualités qui leur permettront d'aimer ce qu'elles font, à défaut de faire ce

qu'elles aiment. Mais au-delà de ce que d'aucuns pourraient percevoir comme de l'acharnement contre, non pas cette profession, mais contre ses praticiennes, il est temps aussi pour le gouvernement de tenir compte des besoins de ces professionnelles pour qu'enfin, leur rendement soit, nous osons le croire, optimal.

Coin cuisine

Nkumu aux crevettes fraîches

Ingrédients

- 15 poignées de Nkumu
- 6 sardines fumées
- 12 crevettes fraîches
- 1 oignon
- 2/4 d'huile de tournesol
- du sel
- piment (facultatif)

Préparation

Versez de l'eau dans une marmite et mettez au feu, n'attendez pas qu'elle chauffe beaucoup, puis retirez. Versez-la dans un récipient et trempez les crevettes fraîches, puis nettoyez avant de réserver. Nettoyez ensuite les sardines fumées en les décortiquant. Dans la marmite, versez l'huile jusqu'à chauffer, versez ensuite le Nkumu et retournez à chaque fois. Ajoutez la sardine fumée et l'oignon déjà coupé. Retournez l'ensemble. Ensuite, ajoutez le cube, du sel, du piment et de l'eau. Laissez mijoter pendant 20 minutes. Ajoutez les crevettes 5 minutes avant la fin de la cuisson. Servez chaud!

Accompagnement

Manioc, banane



Photo : C. Cadette Ondo Eyi

Bon appétit!

Par COE



8 500 000 FCFA TTC*

Au lieu de

10.900.000 FCFA TTC

La Grand i10

Disponible chez Tractafic Motors Gabon



HYUNDAI
NEW THINKING.
NEW POSSIBILITIES.

* Dans la limite des stocks disponibles



www.tractafictmc-gabon.com

> LIBREVILLE Tél 1: 04 33 43 56 | > PORT GENTIL Tél: 01 56 81 69
BPI5932 Z.I. d'Oloumi Tél 2: 01 76 01 77 | B.P. 210 Port-Gentil Fax: 01 56 14 68